**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS PUBLICS**

**Travaux MFP/OS**

**PLATEFORME UNITAIRE DE REVENDICATIONS**

**PROJET**

**Objet des travaux MFP / OS**

* Définir les axes d’évolution des différents dispositifs de participation des employeurs publics au financement de la complémentaire santé/prévoyance des agents relevant des trois versants de la Fonction publique, chantier ouvert par le gouvernement dans le cadre de l’agenda social 2019.

A l’issue d’un premier cycle de réunions plénières complétées de la tenue de groupes techniques dans les versants territorial et hospitalier, les membres du groupe MFP / OS ont arrêté **une plateforme convergente de revendications**. Ces premiers éléments seront portés de façon unitaire auprès du Gouvernement (d’une part, lors des prochaines auditions des fédérations syndicales et des mutuelles par la mission IGAS-IGF-IGA et d’autre part, lors des réunions de négociations sociales avec la DGAFP qui débutent le 7 février 2019).

**Les fédérations syndicales de la Fonction publique et la Mutualité de la Fonction Publique prennent position ensemble sur les cinq points de revendication inscrits ci-après**.

**LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS PUBLICS**

**PLATEFORME UNITAIRE DE REVENDICATIONS**

**La MFP et les Organisations syndicales de la Fonction publique défendent avant tout une Sécurité sociale de haut niveau pour toutes et tous. En complément, elles militent ensemble pour le renforcement d’une couverture sociale plus solidaire et plus juste et demandent conjointement dans les trois versants de la Fonction publique :**

1. **Une rénovation de l’objet social des dispositifs de PSC dans les trois versants de la Fonction publique, tel qu’inscrit dans la loi de modernisation de la Fonction publique de février 2017** :
   * un renforcement voire un élargissement des obligations de solidarité intergénérationnelle, contributive et familiale (solidarités entre actifs et retraités, vis- à-vis des jeunes entrants, des plus fragiles …) ;
   * une participation financière des employeurs publics incitative pour promouvoir les contrats/règlements organisant un haut niveau de solidarité entre les adhérents ;
   * une couverture mutualisée et solidaire des risques courts et/ou longs, adaptée aux spécificités réglementaires et statutaires de chaque versant ;
   * Une couverture mutualisant le plus largement possible tous les personnels actifs et retraités éligibles à l’adhésion.
2. **Une amélioration de la couverture complémentaire des agents publics actifs et retraités :**
   * une couverture globale complète intégrant la prise en charge des risques courts et longs, pouvant toutefois être découplée par type de risques notamment dans la territoriale et l’hospitalière ;
   * une couverture « responsabilisante » pour l’ensemble des acteurs du système de soins intégrant les dispositifs conventionnels avec les établissements et/ou les professionnels de santé, ceci pour l’optique, le dentaire, l’audiologie et l’hospitalisation ;
   * une couverture plus équitable d’un employeur public à l’autre, d’un versant à l’autre (plus d’homogénéité et plus de convergence).
3. **Une participation financière des employeurs publics plus significative et plus équitable entre les trois versants et au sein même de chaque versant.**
4. **Une obligation d’information de l’employeur public vers ses personnels, qu’ils soient en activité ou à la retraite, en matière de droits à la couverture complémentaire.**
5. **Une association systématique des Organisations syndicales à l’ensemble des décisions prises par les employeurs publics en matière de couverture complémentaire, tel qu’inscrit dans la loi de rénovation du dialogue social de juillet 2010.**